Offre d'emploi Sillé-le-Philippe

La commune de Sillé-le-Philippe recherche deux agents pour la

- Un agent pour surveiller la pause méridienne
- Un agent d'entretien des bâtiments communaux.

Info: secretairedemairie@sille-le-philippe.fr

DÉPÔTS SAUVAGES UN MAUVAIS GESTE OUI PEUT VOUS COÛTER CHER (68€ ET 1500€) DÉPOSEZ VOS ENCOMBRANTS EN DÉCHETTERIE !





Les Vendredis de Bois Doublé

Rendez-vous le vendredi 12 juillet, domaine du Bois Doublé à St Célerin à partir de 19h. Buvette et restauration sur place. Entrée gratuite.

Perche Sathois

Le programme d'animation 2024 est disponible en Maire ou sur le site du Perche Sarthois www.perche-sarthois.fr

Information ALEOP

Les inscriptions pour la rentrée 2024-2025 sont ouvertes jusqu'au 15 juillet 2024. Au-delà de cette date, une majoration de 30 € sera appliquée pour tout retard d'inscription.

Informations et inscriptions sur aleop.paysdelaloire.fr





Bulletin d'informations de la commune de Lombron

12 juillet 2024 N°14



Mairie: Tél: 02 43 74 08 08 mairie-lombron@wanadoo.fr Site web: www.mairie-lombron.fr Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi De 09h à 12h et de 14h00 à 17h30

Agence Postale Communale 02.43.81.84.75 Lundi au samedi 09h à 12h

Vendredi 09h à 12h, 14h à 16h

Bibliothèque 02.43.54.80.58 16h à 18h 10h à 12h . 15h-18h

Mercredi 10h à 12h Samedi

Ecole Pierre de Ronsard

Tél 02.43.76.63.21 ou

Email: ce.0720455d@ac-nantes.fr Multi Accueil « Les Quéniaux »

Tél: 02 43 89 47 44

SYVALORM - Déchèterie Lombron

Lundi et Samedi de 9h à 12h Mercredi et Vendredi de 14h à 17h **Syvalorm.fr** Tél : 02 43 20 93 23 Prochaines collectes des sacs jaunes : Mercredis 24 juillet et 7 août

SPANC 02.43.54.80.40 **VEOLIA** 09.69.32.35.29

Pharmacie MURATORI 02 43 76 62 75

Pharmacies de Garde Départemental 24h/24 7 jours/7: N° 0 825 12 03 04 + code postal 72450 et/ ou 72160

Médecins de garde : 116 117

Numéro disponible le soir après 20h, le W-E à partir de 12h et les jours fériés.

Maison de Santé Pluridisciplinaire

2 rue des Justes Parmi les Nations

Médecin généraliste avec RDV Docteur Laetitia Ravé 02 43 54 10 00

Dentiste: Dr A. SZPIRGLAS 02 43 54 10 02 Infirmières: K. BLOT - G.PAPPENS 07 88 23 84 27 sans rendez-vous du lundi au samedi de 8h à 8h45 (arriver 10 min avant la fermeture)

Masseur Kinésithérapeute

Coralie POITRENAUD DUPAS 06 63 60 00 25

Pédicure - Podologue

Lucile ANDORIN Psychologue: Ophélie VALLEE 06 72 45 04 41 Assistante sociale Connerré: 02 43 89 50 29

URGENCE: QUI APPELER?















Ou trouver un défibrillateur cardiaque

- La grange « musée » place de l'église.
- Des vestiaires du foot
- De la maison de santé

Centre Antipoison Angers 02.41.48.21.21

Bulletins d'informations : Période Estivale

La publication du bulletin d'informations sera interrompue pendant la période estivale.

Reprise: fin août (sauf informations importantes)

Permanences des élus

13/07: Brigitte BOUZEAU - Adjointe à l'environnement, l'urbanisme et au patrimoine

Pendant la période estivale, il n'y aura pas de permanence. Cependant les adjoints restent disponibles sur rendez-vous.



Fermeture estivale Services Municipaux

L'Agence Postale Communale sera fermée les vendredis après midi du 12 juillet au 23 août ainsi les vendredi 16 et samedi 17 août journée.

Bibliothèque

Horaires d'été à partir du 08 juillet jusqu'au 10 août inclus. Lundi 16h à 18h, mercredi 10h à 12h, samedi 10h à 12h.

Fermeture exceptionnelle le lundi 15 juillet.

Fermeture estivale du 12 août au 24 août inclus.

Réouverture le 26 août aux horaires habituels.

Ecole Pierre de Ronsard

Le jeudi 4 juillet, les élèves de CE1 de Mme DANSETTE Isabelle et de Mme RICHARD Kelly se sont vus remettre, à la Mairie, un dictionnaire offert par la municipalité.

Fermeture estivale Boulangerie LAGOUTTE

La boulangerie sera fermée à partir du samedi 27 juillet au mardi 20 août inclus. ATTENTION : Il n'y aura pas de dépôt de pain pendant la fermeture.

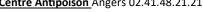
Merci de votre compréhension.

Informations

De nouveaux jeux pour les enfants sont en cours d'installation à l'espace Alice & Ernest Guitton. Ils seront prochainement mis a disposition.







Compte Rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2024.

1- Délibération N° DEL-24-032 : Temps de travail (1607h)

Conformément à l'article 1er du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, « les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail applicables aux agents des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant sont déterminées dans les conditions prévues par le décret du 25 août 2000 » relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, par délibération après avis du comité technique.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide à l'unanimité :

- La suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures, dans les conditions rappelées ci-avant.
- Dans le respect de la durée légale de temps de travail, les services suivants sont soumis aux cycles de travail suivant :

Liste des services concernés et le cycle de travail correspondant :

Services administratif:

Cycle hebdomadaire : 35h semaine ; du lundi au samedi, suivant les fiches de poste des agents.

Les horaires étant dans les plages suivantes : 8h00 – 12h30 et 13h30 – 18h00

Services technique:

Cycle hebdomadaire : 35h semaine ; du lundi au samedi, suivant les fiches de poste des agents.

Les horaires étant dans les plages suivantes : 6h00 – 19h00 avec un maximum de 10h00 par jour sur une amplitude maximal de 12h00 et avec un repos compensateur de 11h00 minimum

Autres services :

Agents à temps non complet et annualisés ; du lundi au samedi, suivant les fiches de poste des agents.

Les horaires étant dans les plages suivantes : 6h00 – 19h00 avec un maximum de 10h00 par jour sur une amplitude maximal de 12h00 et avec un repos compensateur de 11h00 minimum.

Certains agents peuvent être amenés à travailler les samedi, dimanche et en soirée. A ce titre, ces jours travaillés seront intégralement récupérés ou rémunérés.

La journée de solidarité sera accomplie par la répartition du nombre d'heures dues sur plusieurs journées ou réalisé par les agents tout au long de l'année civile. La fixation des horaires de travail des agents relève de la compétence du Maire, dans le respect des cycles définis par la présente délibération.

2-Lignes directrices de gestion

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a prévu l'obligation pour toutes les collectivités et établissements publics de définir leur Lignes Directrices de Gestion (LDG) depuis le 1er janvier 2021, après avis du comité technique. Le Maire informe le conseil municipal

1 – LA STRATEGIE PLURIANNUELLE DE PILOTAGE DES RH

2 – LA PROMOTION ET LA VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

3 – LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES

4 - DATE D'EFFET ET DUREE DES LDG

Les LDG sont prévues pour une durée de : 6 ans, elles seront révisées tous les 6 ans

Avis du Comité technique en date du : 20 Juin 2024 : favorable

Date d'effet : 1er Août 2024

3-Délibération N° DEL-24-033 : Ratios avancements de grade

Le maire propose à l'assemblée de fixer pour de l'année 2024 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité : le ratio commun à tous les cadres d'emplois de 100 %

4-Délibération N° DEL-24-034 : Régime indemnitaire

Sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire (IFSE et CIA) tel que défini dans la présente délibération :

Les agents titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel

Les agents stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel

Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel

Les agents de droit privé ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions définis selon les critères suivants :

Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;

Compte Rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2024. (suite)

Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;

Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité:

De rapporter la délibération 20170104 du 17 janvier 2017

D'approuver l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus au 1er août 2024,

D'inscrire les crédits correspondants dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget **De maintenir** aux personnels le montant indemnitaire plus favorable qu'ils percevaient mensuellement avant la modification du RIFSEEP

5-Délibération N° DEL-24-035 : Résidence Amicie de Montfort

Suite à la présentation lors du dernier conseil municipal, la résidence Amicie nous a fait parvenir le projet d'avenant à la convention augmentant la subvention de 23 717,31 € passant de 43 983,27 € à 67 700,57€

Monsieur le Maire vous propose l'avenant proposé

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte (11 pours, 4 abstentions, 1 contre) l'avenant avec un paiement en 4 ans

6-Bail MSP

<u>Suite à la réunion avec les praticiens de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du 4 juillet sur les baux, Monsieur Godefroy</u> vous expose le bail proposé et ses modifications.

Délibération N° DEL-24-036 : Vente de terrains à la Ruette et Lotissement du Pressoir

Suite à la demande de riverains, Monsieur le Maire propose la vente :

de la parcelle ZO94 à la Ruette de 120m² au prix de 1€, les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur. des parcelles C1546 de 123 m², C1556 de 132 m² et C1225 de 6m² rue du Pressoir au prix de 5€ le m², les frais de notaires seront à la charge de l'acheteur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Informations diverses

Arrêté projet de périmètre - projet de fusion du SIAEP de la Région de Vive Parence et du SIAEP de Montfort-le-Gesnois (arrêté préfectoral joint en annexe), avis favorable

Compte financier unique, après discussion le passage est souhaité en 2027 (compte 2026)

Commission finances : étude de la vente de la SUCITP, faire une demande d'estimation aux domaines

Service enfance-jeunesse de la communauté de Communes : mise en place du nouveau règlement intérieur

Aménagement cour de l'école : travaux fin juillet 20/07 bric à brac et 15/08 concours de pétanque.

L'intégralité des délibérations est en ligne sur notre site internet www.mairie-lombron.fr

Des conseillers numériques à votre service!

Votre conseiller numérique, Gwennolé MARCHAND, vous accueille le **vendredi 19 juillet de 14h à 17h** pour un atelier de prise en main clavier et souris, Salle du Conseil Municipal, en mairie. **S'inscrire en Mairie ou au 02.4374.08.08.**

Base de location de kayaks de Montfort-le-Gesnois / Connerré

Cet été, venez découvrir des boucles navigables d'une heure ou 3 heures, au départ du Pont Romain à Montfort-le-Gesnois La base de location sera ouverte du vendredi 5 juillet au dimanche 25 août (8 week-ends). Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :

- Le vendredi après-midi de 13h30 à 18h
- Le samedi et le dimanche toute la journée de 10h à 18h
- Renseignements et réservations au 07.50.75.73.94

Comité des fêtes de Lombron

Le comité des fêtes de Lombron organise son Bric à Brac le samedi 20 juillet 2024 de 6 h à 17 h à L'espace Alice et Ernest Guitton (derrière la mairie) Pas de réservation. 1,50€ le mètre linéaire. Restauration sur place. A cette occasion, nous organisons une exposition de voitures anciennes. Si vous avez ou si vous connaissez des personnes qui possèdent une voiture ancienne, ils seront les bienvenus (le repas leur sera offert le midi) Contact : 06 88 79 02 59

Le service Jeunesse du Gesnois Bilurien

Organise un Raid sportif qui traversera notre territoire cet été, du 29 juillet au 2 août. Il sera sur la commune du 31 juillet au 01 août. Des tentes seront installées au Stade Michel DUMONT.